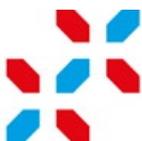




Promotion des solutions solaires pour stimuler l'emploi vert au Burkina Faso (Prosevev-BF)

▶ TERM SHEET DE COMPÉTITION POUR LES ENTREPRISES INSTALLATRICES DE SYSTÈMES SOLAIRES

LUXEMBOURG
AID & DEVELOPMENT



LUXDEV
Luxembourg
Development Agency



**« PROMOTION DES
SOLUTIONS SOLAIRES
POUR STIMULER
L'EMPLOI VERT
AU BURKINA FASO
(PROSSEV-BF) »**



Contexte et objectifs

Le projet

« Promotion des Solutions Solaires pour stimuler l'Emploi Vert au Burkina Faso (PROSSEV-BF) »

est une initiative de 1,7 millions d'Euros, financée par la Coopération luxembourgeoise à travers LuxDev dans le cadre de son programme BKF-023, qui fournit une combinaison de subventions et d'assistance technique aux entreprises privées ayant l'ambition de verdir leurs installations de production.

Mise en œuvre sur 17 mois par l'AECF (www.aecfafrica.org), PROSSEV-BF soutient des entreprises privées (PME-PMI) dont l'ambition est de promouvoir les installations et équipements solaires à usage captif au sein de leur activité ; et qui démontrent également que le verdissement de leurs unités de production va conduire à la création d'emplois pour les populations locales. Ce projet est mis en œuvre principalement dans 2 régions (région du Centre et région des Hauts-Bassins) et s'inscrit dans le cadre du programme de LuxDev visant à soutenir les initiatives du secteur privé dans la transition énergétique des secteurs clés de l'économie nationale vers une économie plus verte et plus inclusive.

Durée du projet :

► **17 mois**
(Mai 2024 –
Septembre 2025)



Les objectifs visés par le projet sont les suivants :

- Promouvoir les installations solaires** à usage productif pour des entreprises à fort potentiel de création d'emplois sur le territoire Burkinabè en leur facilitant l'accès au financement ;
- Susciter la création d'emplois** par les Petites et Moyennes Entreprises (PME)/Petites et Moyennes Industries (PMI) bénéficiaires du projet et qui ont pour ambition de verdir leurs processus et systèmes de production.
- Faciliter l'installation de systèmes solaires** de qualité qui soulagent les entrepreneurs face aux coupures d'électricité et qui stabilisent leurs activités économiques par la fourniture d'une énergie fiable.

Géographie cible



Zone urbaines et périurbaines de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso). Il s'agit donc des régions du Centre et des Haut-bassins.



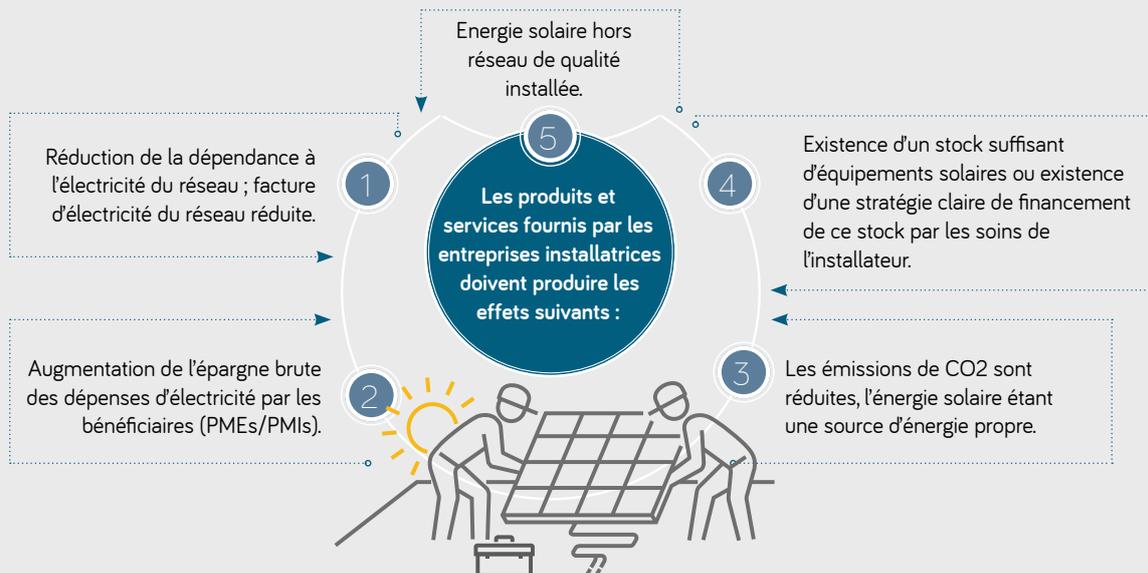
Capacités des entreprises installatrices cibles



Sont considérés, les dossiers de candidature/entreprises installatrices qui offrent au moins une des technologies suivantes :

- Des systèmes autonomes d'énergie solaire de capacités comprises entre 10 kWc et 100 kWc qui répondent efficacement aux besoins énergétiques des PME / PMIs locales, permettant à ces entreprises de réaliser des économies sur leurs factures énergétiques et de travailler plus longtemps.
- Des micro et mini-réseaux à partir de l'énergie solaire, avec des réseaux de distribution qui répondent aux besoins des entreprises locales.
- Solutions d'équipement autonomes à fort potentiel pour les utilisations productives hors réseau (p. Ex. Pompage solaire, Chaîne de froid (Réfrigérateur, congélateur et chambre froide solaire), couveuse solaire, concasseuse/broyeuse/presse/moulin solaire, séchoirs solaires, machines de transformation de produits agricoles, etc.).
- Solutions solaires autonomes qui font la gestion durable et la valorisation des déchets.
- Des modèles de distribution, d'installation et de maintenance qui aident les entreprises privées locales à développer sereinement leurs activités en fournissant des solutions de qualité avec les garanties requises.

Impact économique, social et environnemental souhaité



Type de soutien et fonds disponibles

50%,
Subventions

100,000
EUR,
Maximum de
financement total octroyé



- Subventions à **50%** maximum de l'investissement total du bénéficiaire final.
- Maximum de **100,000 EUR** de financement total octroyé par projet, déboursé / payé après vérification et validation de l'installation par les équipes de l'AECF.
- Le niveau exact de fonds octroyé est déterminé par la demande spécifique du bénéficiaire final (PME/PMI) et sa capacité d'absorption du fonds approuvé.
- Les fonds attribués et payés aux entreprises installatrices couvriront au maximum **50 %** de la valeur totale de l'équipement solaire installé pour l'entreprise bénéficiaire (PME/PMI) avec un plafond de subvention fixé à **100 000 EUR**.
- L'installateur pourra équiper toutes les entreprises avec lesquelles il aura trouvé un accord, dans les limites de ses capacités et des technologies qu'il offre.

Contributions au capital



- Les candidats retenus doivent disposer des capitaux et du stock d'équipements dès le départ pour exécuter les installations et atteindre les objectifs convenus afin de déclencher le déboursement du fonds PROSSEV. La situation du stock d'équipements ainsi que l'état de la trésorerie de l'installateur seront dûment vérifiés lors de la Due diligence avant de valider la qualification de cet installateur.
- Le montant total de l'installation sera payé à 50% par la subvention et à 50% par la PME bénéficiaire. La libération de la subvention se fera en 2 tranches respectives de 40% et 10%. La tranche de 40% sera versée directement à l'installateur après vérification et validation de la conformité de l'installation réalisée ; tandis que celle de 10% sera décaissée suivant le respect de certaines conditions fixées d'un commun accord. La collaboration entre l'installateur et la PME devra est formalisée par un contrat commercial comportant un échéancier de paiement des 50% incombant à la PME. L'échéance finale du paiement de la part de la PME doit être fixée au maximum à 3 mois avant la fin du projet.



Conditions de sélection / Qualification

Admissibilité :

- Entreprise du secteur privé établie, légalement enregistrée et menant ses activités au Burkina Faso.
- Société privée installant et assurant la maintenance des équipements solaires à usage domestique et/ou professionnel.
- Fournir les preuves d'une capacité financière de 50 000 EUR pour l'acquisition du stock nécessaire aux installations ou prouver la disponibilité d'un stock d'une valeur équivalente à ce montant.
- Fournir, si possible, une liste de clients pour lesquels le candidat a réalisé avec succès des installations semblables au cours de ces dernières années.

Les critères de sélection / Qualification :

- Soumettre une proposition ou offre de compétences indiquant comment le projet s'inscrit dans les activités quotidiennes de l'entreprise.
- La proposition de l'installateur doit inclure les CVs des cadres de la direction et du personnel clé avec la formation et l'expérience requises pour la nature technique du projet proposé. Démontrer la capacité et les compétences de l'équipe à mettre en œuvre l'activité / le projet proposé (ressources / capacités internes adéquates).
- Avoir un produit ou service certifié conforme aux procédures de normalisation du Burkina Faso et clairement identifié comme une qualité acceptable d'un produit commercialisé dans le pays et la région, ou en cours de certification. La preuve de la certification du produit doit être soumise à l'AECF avec l'offre de compétences.
- Les termes et conditions de garantie du produit et de l'installation doivent être inclus dans les informations sur le produit dans l'offre de compétences.
- Si la technologie le permet, l'équipement solaire doit être fourni et installé avec un système de suivi, de contrôle et de commande à distance.
- Être une entreprise existante qui démontre une bonne santé financière, y compris des Etats financiers certifiés ou audités sur les deux dernières années, des processus et procédures de gestion financière établis et un personnel de gestion financière dédié. Les Etats financiers doivent être soumis avec l'offre de compétences à l'AECF.
- Démontrer la compréhension du contexte Burkinabè relativement aux installations de solutions solaires autonomes.
- Dans leurs dossiers de candidature, les entreprises installatrices doivent décrire leurs politiques et procédures en matière d'impact environnemental et de gestion des déchets, et démontrer leur conformité avec les réglementations nationales et internationales respectives en matière de gestion de l'environnement. Les entreprises candidates doivent fournir un aperçu des déchets potentiels générés dans leurs chaînes de valeur / d'approvisionnement et comment elles ont l'intention de les gérer.
- Indiquer les risques et les menaces à la mise en œuvre du projet et les méthodes qui seraient utilisées pour atténuer ces risques.
- Se conformer aux fondamentaux des droits de l'homme nationaux et internationaux, aux normes du travail, aux lois de gestion de l'environnement.
- Ne doivent pas être impliquées dans le blanchiment d'argent, dans des actes de terrorisme ou soutenir les activités des terroristes et permettre une Due diligence régulière à ce sujet.



Engagements des entreprises retenues



Comment faire acte de candidature

S'ils sont sélectionnés, les candidats doivent s'engager à :

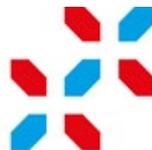
- Collaborer avec l'AECF pour faciliter les Due diligences prévues qui mènent à la décision de qualification.
- Partager les données, techniques et financières, y compris la performance par rapport aux indicateurs et aux jalons. Toutes les données seront traitées de manière confidentielle, sauf accord contraire préalable.
- Réaliser les installations dans le délai imparti contractuellement et avoir la capacité de préfinancer plusieurs installations.
- Réunir, analyser et partager les enseignements du projet avec l'AECF.
- S'assurer que les données financières de l'entreprise et autres systèmes de gestion sont accessibles aux équipes mandatées par l'AECF à des fins d'audit aux périodes fixées.
- Participer aux revues du projet organisées par l'AECF / LuxDev.

A la date de lancement, l'AECF téléchargera cette fiche technique sur son site web (www.aecfafrica.org), pour permettre aux candidats d'accéder à l'aide d'un lien à la plateforme de réception des candidatures.



West End Towers, Kanjata Road Off
Muthangari Drive / Waiyaki Way
T: +254111035000
E: info@aecfafrica.org
www.aecfafrica.org

LUXEMBOURG
AID & DEVELOPMENT



LUXDEV
Luxembourg
Development Agency